

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1077/SG/FIN autorisant M. Mahamoud Mouhoumeë Dobiro à acquérir une barcelle de terrain bâti sise à Djibouti faisant partie du titre, foncier ne 54

n° 69-1077/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
9 juillet 1969

Numéro JO
n° 15 du 25/07/1969

Date du numéro
25 juillet 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Mahamoud Mouhoumed Dobiro est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, d'une superficie de 192,96. m2 comprenant un rez-de-chaussée surmonté d'un étage, faisant partie de la part revenant à Mme Bahga Moutana Kassim dans l'immeuble, sis à Djibouti, avenue Georges-Clemenceau et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 54.